

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 29 janvier 2015

20 Relations internationales - Rencontres Internationales de la Jeunesse 2015 - demande de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La Ville de Creil co-organise avec ses villes partenaires, et coordonne l'organisation de la 5^e édition des Rencontres internationales de la jeunesse. Elles rassembleront, du 20 au 27 juillet 2015, une soixantaine de jeunes issus des villes partenaires de Creil et/ou de ses villes jumelées.

Cette manifestation a pour objectif de favoriser l'émergence d'une citoyenneté internationale chez les jeunes Creillois et ceux de nos villes partenaires. Durant une semaine, les jeunes de 14 villes et 11 pays participeront à des ateliers thématiques sur l'interculturalité, la consommation responsable, l'accès aux droits essentiels. Des ateliers artistiques sur la citoyenneté internationale leur permettront de s'exprimer de manière originale sur ce thème. Une journée sur l'Union européenne sensibilisera les jeunes aux institutions, aux valeurs et à la citoyenneté européenne. Tous les ateliers seront réalisés en partenariat avec des acteurs locaux, de l'Oise et de Picardie. Ils feront l'objet d'une restitution publique.

Un dossier de demande de subvention auprès de la commission européenne dans le cadre du programme Erasmus Plus a été déposé en octobre dernier (délibération n°22 - Conseil municipal du 22/09/2014). Il a fait

maintenant !

l'objet d'un refus en décembre mais la ville a eu la possibilité de retravailler le contenu du projet et de le présenter à nouveau à la session du 4 février 2015.

D'autre part, la Région Picardie accompagne financièrement les projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale par le biais d'un dispositif spécifique qui s'inscrit dans l'ambition "Réussite éducative" de la Région. La ville, qui a inscrit son programme d'activités dans ce cadre, souhaite solliciter l'appui de la région à ce titre.

La ville souhaite également solliciter une aide du conseil général de l'Oise. L'événement fait en effet appel à des partenaires du bassin creillois et de l'Oise (ex : Ligue de l'Enseignement, associations creilloises) et se veut ancré dans notre territoire.

Dans le cadre du projet artistique des RIJ (ateliers de danse, chant, théâtre et graff) avec production d'un spectacle sur la citoyenneté internationale donné publiquement à la fin de la semaine, la ville souhaite solliciter le soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Picardie, afin de créer un partenariat entre plusieurs artistes creillois et une compagnie de spectacle vivant en résidence à la Faïencerie-théâtre de Creil.

Enfin, le comité de jumelage de Creil propose sa participation aux dépenses liées à l'organisation cette manifestation à hauteur de 3 000 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération, prenant en compte la participation des partenaires étrangers (frais de déplacements) est de 73 415,50 €. La commune de Creil prendra en charge les frais de déplacement des jeunes du Sénégal et de Palestine et les frais d'accueil de tous les participants (hébergement, restauration, déplacements en bus, activités).

Plan de financement	
Sources	Montant en €
Ville de Creil	29 513,50
Comité de jumelage	3 000,00
Fonds européens	28 402,00
Conseil régional de Picardie	5 000,00
Conseil général de l'Oise	2 500,00
DRAC Picardie	5 000,00
TOTAL	73 415,50

Il vous est demandé d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil régional de Picardie une subvention de 5 000 €, du Conseil général de l'Oise de 2 500 € et de la DRAC de 5 000 €, et à signer tous les engagements de dépenses et tous les documents relatifs à cette opération.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission "Culture, citoyenneté et relations internationales" en date du 29 janvier 2015,

Considérant que la Ville de Creil accueille les 5^{èmes} rencontres internationales de la jeunesse du 20 au 27 juillet 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le plan de financement des Rencontres internationales de la jeunesse 2015.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil régional de Picardie d'un montant de 5 000 €.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise d'un montant de 2 500 €.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la DRAC Picardie d'un montant de 5 000 €.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que tous les engagements de dépenses relatifs à l'opération.

Article 6 : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes 7472/04/RI, 7473/04/RI et 74718/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15

et publication ou notification le 17/02/15

CREIL, N° 23/02/15

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Envoyé en préfecture le 23/02/2015

Reçu en préfecture le 23/02/2015

Affiché le 